

Commission Terrains

Jeudi 23 mai 2019 – 18h00

Présents : Cédric PIERREL, Didier HOUOT, Philippe CUNY, Michel DIDIER, Fabienne BLAISON, Jean-Gérard GEORGE

Excusés : Michaël ROHR, Patricia HANTZ, Gilbert LAMBOLEZ, Arthur BRAUN

Absents : Cyrille VIOLLE

VOSGELIS – Rue Albert Jacquemin

Vosgelis souhaite réaliser un parking privatif pour les appartements du bloc HLM de la rue Albert Jacquemin. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer différents échanges de terrains entre Vosgelis et la Commune.

Ce parking privé libérera des places de stationnement sur le parking existant, situé entre la pharmacie du Bouchot et le bloc HLM. Le réaménagement du parking, qui sera à la charge de la commune, permettra de créer de nouvelles places de stationnement dont deux places PMR.

De plus, pour mener à bien ce projet, Vosgelis doit acquérir du terrain appartenant à la Commission Syndicale des Biens Indivis. La Commune sera consultée à ce titre en tant que commune membre de la Commission.

Les travaux seront programmés pour l'année 2020, pour Vosgelis comme pour la Commune.

Les membres de la commission valident à l'unanimité la proposition d'échanges de terrains entre la Commune et Vosgelis.

Demande de Monsieur CLAUDEL – Construction en limite de propriété

Demande traitée par le service urbanisme.

Demande de Monsieur GREBERT – Passage sur la parcelle communale 725 pour accéder au 23 rue Jean Moulin

Monsieur GREBERT a créé trois appartements dans la maison située au 23 rue Jean Moulin. Afin d'accéder à la maison par l'arrière, il demande un droit de passage sur la parcelle communale 725.

Michel DIDIER remarque que cette parcelle peut être confondue avec un chemin communal ; à voir ultérieurement pour l'intégrer au domaine public.

Il est suggéré de proposer à Monsieur GREBERT une servitude de passage. Après visite sur place, les élus valident cette proposition. Un courrier sera adressé au propriétaire en ce sens.

Lotissement les Roches de Fontaine

Dans le cadre de l'avancement du projet de création d'un lotissement, il est nécessaire d'acquérir des parcelles forestières. Jean-Pierre HANTZ, technicien ONF, a estimé la valeur des bois de la parcelle AO50 (chênes, sapins et pins) entre 2 800 € et 3 300 €. En plus de la valeur estimée du bois, Cédric PIERREL suggère de proposer 1 € le m² de terrain au propriétaire. La superficie de la parcelle est de 2 340 m².

Fabienne BLAISON propose de prendre la moyenne de la valeur estimée du bois, soit 3 050 €. En ajoutant le prix du terrain, 2 340 €, les élus sont d'accord pour proposer la somme de 5 400 € au propriétaire.

Il est également proposé d'acquérir une pointe de terrain qui sera utilisé comme terrain d'aisance pour le lotissement.

Cédric PIERREL profite de ce sujet pour présenter aux membres de la commission le projet de partage de la parcelle AO 465, située à proximité du projet de lotissement et qui avait été évoqué lors de la commission des terrains du 4 avril 2019. Les deux propriétaires voisins se sont portés acquéreurs pour moitié de cette parcelle. Le géomètre vient de remettre une proposition de division qui va être soumise aux acquéreurs potentiels. Pour rappel, les deux propriétaires voisins doivent accepter la proposition pour que la vente puisse être actée. Un courrier de proposition va leur être prochainement adressé.

Demande de la SCI DIDELO – Achat ou location de terrain la Croix des Hêtres

La SCI DIDELO est propriétaire de l'ancien hôtel-restaurant la Croix des Hêtres depuis environ trois ans et l'a transformé en gîtes. La SCI pensait être propriétaire de l'ensemble du terrain situé derrière le bâtiment, hors il s'agit de terrain communal.

La SCI se porte acquéreur d'une partie de la parcelle concernée pour y aménager une terrasse.

Sur place, les élus prennent connaissance de la situation. Ils ne sont pas opposés à la vente d'une partie de terrain communal, maximum 1 000 m² mais à la condition que la SCI présente son projet d'aménagement. Après présentation, si la vente est actée, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Une autre partie de la parcelle communale pourrait être louée. Les propositions des demandeurs sont en attente.

Demande de Monsieur MATHIOT – Acquisition de deux parcelles au Paquis de Zainvillers

Monsieur Mathiot se porte acquéreur des parcelles 151 et 152. Il s'agit de deux parcelles en limite de forêt communale.

Sur place, Cédric PIERREL propose la vente à 1 €/m². La proposition est validée par les élus.

Demande de Monsieur BAZIN – Utilisation du domaine public pour installer une terrasse

Monsieur BAZIN, propriétaire de la parcelle 194 rue des Rosiers, demande à occuper une partie du domaine public afin d'installer une terrasse devant son domicile. Il est nécessaire de laisser un accès

suffisant à la parcelle voisine. Sur place, les élus donnent leur accord pour la location d'une bande de terrain à Monsieur BAZIN. Une projection d'occupation lui sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Vagney, le 28 mai 2019

*L'adjoint à l'environnement,
Cédric PIERREL*